



Mairie de
Saint-Thurial

A l'attention des associations communales

Saint-Thurial, le 13 octobre 2025

Objet : Demande de subventions 2026 (ou saison 2025/26)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, joint à ce courrier, le **dossier de demande de subvention pour 2026** (ou saison **2025/26**) que je vous demande de nous retourner dument complété par mail à servcommunication@stthurial.fr ou en version papier pour le **lundi 8 décembre 2025 au plus tard**.

ATTENTION

La fiche de renseignement est à retourner, même si vous ne demandez pas de subvention.
Le contrat d'engagement républicain est à retourner par toutes les associations créées depuis janvier 2024.
**=> condition indispensable à l'utilisation des moyens mis à disposition par la commune
(accès aux salle,...)**

La commission associations examinera ensuite vos demandes afin d'y répondre au mieux tout en respectant les lignes budgétaires du budget communal. Elle fera les choix des montants des subventions qui seront soumis au vote du conseil municipal.

Pour rappel, depuis quelques années, le mode d'attribution des subventions municipales destinées aux associations tient compte de la trésorerie et du fonctionnement de chacune d'elles. Les subventions et dotations de l'état, de la région et du département ne cessent de baisser et nous obligent à une maîtrise des coûts de fonctionnement et d'investissement du budget communal.

Je me permets à cette occasion de vous rappeler que les subventions municipales ne sont pas un dû ou un acquis. Elles sont là pour aider financièrement les associations afin que ces dernières puissent fonctionner tout en restant accessibles aux adhérents.

En résumé :

1°/ Seules les demandes formulées via les documents ci-joint et arrivées **en mairie avant le lundi 8 décembre 2025** seront examinées en commission (en l'absence de retour de votre part, nous considérons que votre association n'a pas de besoin de subvention).

2°/ Le dossier de demande de subvention est également **disponible sur le site internet** de la mairie dans la rubrique « Vie associative » si besoin.

3°/ Si vous ne sollicitez pas de subvention municipale, vous devez **nous faire parvenir dans tous les cas la fiche de renseignements et le contrat républicain (pour les nouvelles associations)**.

Si vous souhaitez être reçu en mairie, je me tiens à votre disposition et vous invite à me contacter par mail directement : vincent.leroy.mairie@gmail.com.

Conscient de tout ce que vous faites toute l'année pour faire vivre et animer Saint-Thurial, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Vincent Leroy
**Adjoint aux associations,
à la communication et à la culture.
Correspondant Défense.**

